

COMMUNE DE REGUISHEIM

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2019

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. de la réunion du 21 février 2019
2. Droit de préemption urbain
3. Sort des parcelles au lieudit Obere Hart : section 21 n°45, n°52, n°58 et section 20 n°1, n°14, n° 15
4. Estimation des travaux d'aménagement de l'entrée nord et carrefour à feu au croisement RD201/RD47
5. Aménagement de l'entrée nord et carrefour à feu au croisement RD201/RD47 : demande de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
6. Informations et divers

PRESENTS	EXCUSES	PROCURATIONS A
HOEGY Bernard		
METZGER Fabienne		
	SCHMITT Yannick	HOEGY Bernard
FLEISCHER Fabienne		
ANGSELL Jean-Louis		
NODON FLIEG Véronique		
HAEFFLINGER Patrice		
SUTTER Sabrina		
	BOEGLIN Thierry	ANGSELL Jean-Louis
	MUSSOTTE Julie	HEITZMANN Aurélia
WUNDERLY Christophe		
HEITZMANN Aurélia		
	HASSENFRATZ Éric	HAEFFLINGER Patrice
BACHER Annette		
SCHWENGER Guillaume		
PAULUS Frank		
SCHWOB Philippe		
LATUNER Maurice		
	BUGMANN Steve	PAULUS Frank

Monsieur Bernard HOEGY, Maire, salue les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance à 20 h 00. Il procède à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint.

M. Patrice KIEFFER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

POINT 1 : APPROBATION DU P.V. DE LA REUNION DU 21 FEVRIER 2019

Le P.V. de la réunion du 21 février 2019 est soumis au vote.

Quatre observations sont faites :

- 1) Au point 3, bail pour champs photovoltaïque, il est précisé que le futur bail serait constitué d'un seul lot et que la durée du bail serait de 30 ans, bail et promesse de bail consentis à Tryba et sa société de projet dédiée.
- 2) Au point 7 indemnités de fonctions du maire et des adjoints, un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la délibération (demande de la Sous-Préfecture).
- 3) Mme BACHER a été marquée comme présente, alors qu'elle était absente
- 4) Au point 1, il est mentionné approbation du PV de la réunion du 18 décembre 2018, alors que la réunion a eu lieu le 13 décembre 2018

Ces observations étant prises en compte, le P.V est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La déclaration d'intention d'aliéner suivante a été reçue en mairie.

- Section 58, n° 111/37, 22 rue des Tilleuls, superficie totale 7 ares.

Vente M GOETZ Hubert et consorts GANTNER à M et Mme Fabian MILEK au prix de 250 000 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption pour ce bien.

POINT 3 : SORT DES PARCELLES AU LIEU-DIT OBERE HART : SECTION 21 n°45, n°52, n°58 ET SECTION 20 n°1, n°14, n°15

Monsieur le Maire rappelle que les parcelles sur le sort duquel le Conseil Municipal est invité à délibérer étaient auparavant exploitées par le biais de différents baux ruraux.

Des accords avaient été trouvés avec Madame Carole PERU et Madame Roseline KUHLBURGER, et des décisions de justice ont validé le congé délivré à Georges KUHLBURGER, seul reste en litige le cas de Madame Danièle KUHLBURGER et l'EARL KUHLBURGER qui, nonobstant les décisions de justice, poursuit l'exploitation des parcelles.

Pour rappel, par arrêt de la Cour d'Appel de COLMAR (RG 4B 12/02815) du 28 janvier 2014 devenu définitif, le congé qu'avait fait délivrer la Commune de REGUISHEIM à Georges KUHLBURGER a également été validé.

En suite de son décès, sa fille, Madame Danièle KUHLBURGER a entendu poursuivre l'exploitation nonobstant des décisions de justice intervenues et l'indemnité d'occupation de 10.000,- € par an fixée par la Cour d'Appel de COLMAR dans la décision sus-rappelée.

Le Maire rappelle que Madame Danièle KUHLBURGER a multiplié les procédures pour tenter de faire échec à l'application de l'arrêt de la Cour d'Appel de COLMAR en demandant des délais de paiement, des délais d'évacuation, précision que Madame Danièle KUHLBURGER d'une part n'a pas eu gain de cause dans ces procédures ou que partiellement et que d'autre part les délais qui lui avaient été consentis par la Cour d'Appel de COLMAR sont largement expirés, ce qui n'a pas empêché Madame Danièle KUHLBURGER, directement ou sous couvert de l'EARL KUHLBURGER, de poursuivre l'exploitation.

Le monde agricole s'est intéressé au devenir de ces parcelles et par là-même au devenir de leur exploitation.

Dans ce cadre des discussions informelles ont eu lieu avec la SAFER GRAND EST qui a formalisé une offre d'achat de 10.000,- € l'hectare portant sur les surfaces matérialisées sur le plan porté à la connaissance du Conseil Municipal, soit sur l'intégralité des parcelles.

Le Conseil Municipal est ainsi invité à délibérer sur le sort de ces parcelles, précision faite que le prix proposé pour la SAFER est un prix qui a d'ores et déjà été payé par la SAFER pour d'autres parcelles sur d'autres bans communaux de qualité supérieure.

Afin de permettre au Conseil Municipal de statuer sur le sort des parcelles, le Maire ouvre le débat quant aux deux options à savoir conserver ces parcelles dans le patrimoine communale ou les vendre, et en cas de vote pour la vente, si celle-ci est ou non envisagée au bénéfice de la SAFER et à quelles conditions.

Un débat s'instaure à l'issue duquel, plus personne ne demandant la parole, le Maire fait procéder au vote.

1. 1ère résolution :

Le Conseil Municipal décide de conserver les parcelles objet de la discussion dans le patrimoine communal :

- Vote pour (1) : M.LATUNER Maurice

- Vote contre (14) : HOEGY Bernard, METZGER Fabienne, SCHMITT Yannick (procuration à HOEGY Bernard), FLEISCHER Fabienne, ANGSELL Jean-Louis, NODON Véronique, HAEFFLINGER Patrice, BOEGLIN Thierry (procuration à ANGSELL Jean-Louis), MUSSOTTE Julie (procuration à HEITZMANN Aurélia), WUNDERLY Christophe, HEITZMANN Aurélia, BACHER Annette, SCHWENGER Guillaume, HASSENFRAZT Éric (procuration à HAEFFLINGER Patrice)

Abstentions (4) : PAULUS Frank, SCHWOB Philippe, BUGMANN Steve (procuration à PAULUS Frank), SUTTER Sabrina

2. 2ème résolution :

Le Conseil Municipal décide par

14 voix pour : HOEGY Bernard, METZGER Fabienne, SCHMITT Yannick (procuration à HOEGY Bernard), FLEISCHER Fabienne, ANGSELL Jean-Louis, NODON Véronique, HAEFFLINGER Patrice, BOEGLIN Thierry (procuration à ANGSELL Jean-Louis), MUSSOTTE Julie (procuration à HEITZMANN Aurélia), WUNDERLY Christophe, HEITZMANN Aurélia, BACHER Annette, SCHWENGER Guillaume, HASSENFRAZT Éric (procuration à HAEFFLINGER Patrice)

1 voix contre : M.LATUNER Maurice

4 abstentions : PAULUS Frank, SCHWOB Philippe, BUGMANN Steve (procuration à PAULUS Frank), SUTTER Sabrina

de vendre les parcelles à la SAFER pour un prix de 10.000,- € l'hectare sous les conditions d'engagement par l'acheteur de faire son affaire personnelle de la poursuite de l'exploitation imposée par Madame Danièle KUHLBURGER et/ou l'EARL KUHLBURGER et avec la condition que l'acheteur accepte de se substituer à la Commune de REGUISHEIM dans l'intégralité des procédures en cours

- TPBR GUEBWILLER TP 51.18.06 audience 21.03.2019
- CA COLMAR RG 3A 19/00046 (procédure expulsion)
- CA COLMAR RG 3A 19/00045 (procédure astreinte)

Sans pouvoir se retourner à l'encontre de la Commune pour quelques causes que ce soit.

Dans ce cas de figure, la commune mettra à disposition les terrains mentionnés ci-dessus à la SAFER par convention qui commencera à courir le 14/03/2019 pour se terminer à la signature de l'acte d'acquisition par la SAFER ou au plus tard le 10/11/2019 et renouvelable une fois par tacite reconduction. La SAFER versera une redevance annuelle de 1,20€ l'are soit 22 276 €.

POINT 4 : ESTIMATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD ET CARREFOUR A FEU AU CROISEMENT RD201/RD47

Une offre du Bureau d'Etudes COCYCLIQUE avait été retenue lors du conseil municipal du 13 décembre 2016 pour l'aménagement de la traversée d'agglomération sur la RD 201 (Mission complète pour l'aménagement de l'entrée Nord y compris carrefour à feux au croisement RD201-RD47) pour un montant de 27 954,00 € TTC.

Le bureau d'études estime les travaux comme suit :

	Part Communale	Part Départementale
Lot 1 VRD	267 697,80 €	221 623,50 €
Génie civil Eclairage et Feux	LMS / VIALIS	
AEP RD47	34 584,50 €	
VRD RD47	58 028,50 €	
AEP rue du Pont	15 263,00 €	
Démolition	37 085,00 €	
Réseaux pont	56 840,00 €	
Sous total Lot 1	469 498,80 €	221 623,50 €
Total Lot 1	691 122,30 €	
Lot 2 Signalisation	49 490,00 €	
Lot 3 Espaces verts	130 150,50 €	
Lot 4 Génie électrique	LMS / VIALIS	
Sous Total	649 139,30 €	221 623,50 €
Total HT	870 762,80 €	
T.V.A	129 827,86 €	44 324,70 €
Sous Total TTC	778 967,16 €	265 948,20 €
Total TTC	1 044 915,36 €	

Une offre du bureau d'études LMS relative à l'éclairage public a été faite pour une mission MOE relative à l'éclairage public avec un montant de 6 120,00€ TTC et une estimation des travaux à 136 918,80€ TTC

Après délibérations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le présent programme de travaux
- d'autoriser le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec bureau d'études LMS

POINT 5 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD ET CARREFOUR A FEU AU CROISEMENT RD201/RD47 : DEMANDE DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

Dans le cadre de ces travaux, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- demander la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
- d'autoriser le transfert des contrats de maîtrise d'œuvre signés avec le bureau d'études Cocyclique et LMS à la Communauté de Communes

- de donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération et l'autoriser à la signer
- d'autoriser le Président de la Communauté de Communes à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune et à signer les marchés pour le compte de la commune

POINT 6 : INFORMATIONS ET DIVERS

- a) M. le Maire donne lecture des demandes d'autorisations relatives à l'utilisation des sols.

Il informe :

- Une proposition d'offre promotionnelle de contrats d'assurance complémentaire santé par AXA assurances sera faite le 11 avril à 18h à l'Espace des 3 Cœurs aux habitants de la commune.
- Une réunion publique concernant le PLUI aura lieu le 29 mars à 19h à l'espace des 3 Cœurs.
- L'assemblée générale des pompiers se tiendra dimanche 17 mars à 9h50.
- Il n'y aura pas de salon de l'artisanat (organisé par la Communauté de Communes) en 2020.
- Le 23 mars l'ancienne horloge restaurée sera inaugurée par le conseil de fabrique de l'église après la messe de 18h.
- M. Oberli et l'EARL Brandelik ont fait un don de 3 001,16 € au conseil de fabrique.
- Une rencontre a eu lieu avec l'association Réguisheim Loisirs portant sur le nettoyage de leur terrain ainsi que la mise en place d'une clôture.
- Des discussions ont eu lieu avec Carrefour concernant le PROXI de Réguisheim. Le gérant du PROXI de Munchhouse serait intéressé par la reprise du commerce. Il a été proposé que la mairie rachète le fonds pour 5 000€ et qu'elle avance 15 000 € au repreneur pour la commande de 1^{ère} implantation. Le repreneur rembourserait ensuite la commune. L'ensemble de ces points reste à discuter.
- Un titre de perception de 135 571,78€ a été émis par l'Etat à l'encontre de la commune pour le remboursement de trop perçus de taxe d'aménagement. La commune a demandé l'étalement de cette charge sur 2 ans.

- b) Mme Fleischer signale qu'un compte Facebook pro a été ouvert au nom de « j'aime Réguisheim », pour la promotion d'évènements et de manifestations.
- c) M. Schwob fait remarquer que le marquage des passages piétons de la commune est à revoir.

Plus personne ne demandant la parole la séance est close à 22h10.

Réguisheim, le 14 mars 2019
Le Maire
Bernard HOEGY

